RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ML FINANCES
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]
[redacted]
934 095 910 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE VINGT-CINQ FEVRIER,
A 10H,

Monsieur Matthieu LECLERCQ-VILLAIN, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société ML FINANCES,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social par suite d'une erreur matérielle,
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

***

Exposé préalable :

L'Associé Unique expose que par suite d'une erreur matérielle lors de la rédaction des statuts constitutifs, il était convenu que le premier exercice social de la Société se terminerait le 31 mai 2025 et non le 30 mai 2025.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de fixer la date de clôture du premier exercice social au trente et un mai deux mille vingt-cinq (31/05/2025).

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des statuts de la manière suivante :

Article 19 – EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 01 juin et finit le 31 mai de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 mai 2025.

A.L

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Acte certifié conforme

Matthieu LECLERCQ-VILLAIN
Président
Associé Unique



M.L